



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Swiss Confederation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche  
Département fédéral des affaires étrangères

# **Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme**

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

06.07.2018



# Contexte

Human rights are “...*at the very core of the people part of sustainable development...[and] key to ensuring a socially sustainable globalization, from which business stands to be a major beneficiary.*”

*Prof. John Ruggie, UN Forum on Business and Human Rights, Novembre 2016*



# Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

## Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

### L'obligation de protéger incombant à l'Etat

Comment l'Etat peut-il assumer son obligation de protéger les droits de l'homme des influences des tierces parties (y incluses les entreprises)?

### Responsabilité des entreprises

Comment les entreprises peuvent-elles assumer leur responsabilité de respecter les droits de l'homme?

### Accès aux voies de recours

En cas d'impacts négatifs sur les droits de l'homme, l'accès aux voies de recours est crucial pour les personnes atteintes.



Plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme



# But du NAP

Le NAP vise à améliorer la protection des droits de l'homme dans le cadre des activités économiques.

Le plan d'action sert à:

- communiquer les attentes du Conseil fédéral à l'égard des entreprises;
- informer/sensibiliser les entreprises ; collaborer avec elles;
- assurer une plus grande cohérence de l'action étatique.



# Attentes du Conseil Fédéral

„En accord avec le pilier 2 des Principes directeurs de l'ONU et le chapitre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales consacré aux droits de l'homme, les entreprises domiciliées et/ou actives en Suisse **doivent respecter les droits de l'homme dans toutes leurs activités commerciales, indépendamment du lieu où elles opèrent.**“

**PME:** diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, qui est à la fois efficace et **proportionnelle aux risques potentiels et à leurs ressources**



# Incidences négatives possibles des entreprises sur les droits de l'homme

1. Une entreprise peut **causer** elle-même des violations des droits de l'homme par sa propre activité.
2. Une entreprise peut **contribuer** à des violations des droits de l'homme par sa propre activité.
3. Une entreprise peut **être impliquée** dans des violations des droits de l'homme par le biais de ses relations d'affaires sans y contribuer elle-même.



# *Smart mix* comme base conceptuelle

La Confédération s'acquitte de son obligation de protection en mettant en œuvre un **smart mix...**

- de mesures juridiquement non-contraignantes
- si nécessaire, de prescriptions légales complémentaires.



# 50 instruments politiques

Afin de...

- promouvoir la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme au sein des entreprises
- promouvoir la transparence sur la politique de la Confédération et améliorer la cohérence politique
- améliorer la communication entre les services fédéraux concernés
- promouvoir l'expertise dans les représentations suisses à l'étranger
- améliorer l'accès aux voies de recours pour les victimes



# Quelques instruments politiques

- Formation du personnel des représentations suisses à l'étranger
- Sensibilisation des entreprises
  - site web, brochure, workshops
- Distinction pour récompenser les bonnes pratiques des entreprises
- Analyse du contexte suisse
- Mesures qui permettent l'accès aux voies de recours



# Politiques de durabilité du Conseil Fédéral



## Principes directeurs de l'OCDE pour les EMN

- Chapitre IV concernant les droits de l'homme
- Point de contact national
- OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct



# **Nous vous remercions de votre attention !**

## **Questions?**